

PROCÈS-VERBAL de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 13 MAI 2022

L'An Deux Mille Vingt Deux, le TREIZE du mois de MAI à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique et ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe DARCIS, Maire de la commune.

Conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T., Madame BLIN née BARON Marie-Annick est nommé(e) secrétaire de séance.

Membres présents: MM. & Mmes DARCIS Philippe - BLIN née BARON Marie-Annick – BARBIER Stéphane - CANIVET Aurélie - DESREUMAUX Gaëtan – DHAILLY Karine – GAUDECHON Ludovic - TOUZÉ Roland

Approbation du procès-verbal du 13 avril 2022 : Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal du 13 avril 2022 et les membres du Conseil Municipal l'approuvent à l'unanimité.

Ordre du jour

- Tarifs des locations des deux salles pour les personnes extérieures
- Nomination du régisseur de recettes
- Désignation de la couleur des lampadaires
- Epandage de boues du SIAAP
- Bureau de vote pour les Élections législatives des dimanches 12 et 19 juin 2022

Délibération n° 17/05/2022 – Tarifs des locations de la salle Jacques BERTRAND et de la salle socioculturelle

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de modifier la délibération n° 03/01/2022 prise le 21 janvier 2022 visée par la Sous-Préfecture de MONTDIDIER le 24/01/2022 concernant les tarifs des locations de la salle « Jacques BERTRAND et de la salle socioculturelle ».

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal votent les tarifs des locations de la salle « Jacques BERTRAND et de la salle socioculturelle » au 1^{er} juin 2022 de la façon suivante :

Tarifs des locations de la salle « Jacques BERTRAND »
80€ pour les habitants de La Neuville-Sire-Bernard et 160€ pour les fois suivantes
280€ pour les habitants des communes extérieures
70€ le vin d'honneur pour les habitants de La Neuville-Sire-Bernard et 90€ pour les fois suivantes
100€ le vin d'honneur pour les habitants des communes extérieures

-charges en plus au prix de la location ;

- o vaisselle gratuite pour les habitants de La Neuville-Sire-Bernard et vaisselle payante pour les habitants des communes extérieures. Une augmentation de 10% sera indiquée sur ce qui est cassable (voir le détail de la vaisselle).
- o Une caution de 500€ sera exigée à la remise des clés, sous forme de chèque, en garantie des dommages qui pourraient être, éventuellement, être causés. Sans litige, le chèque sera rendu après la restitution des clés.
- o Une caution de 150€ sera exigée à la remise des clés, sous forme de chèque, en garantie des nuisances sonores qui pourraient être, éventuellement, être causées. Sans litige, le chèque sera rendu après la restitution des clés.
- o Toute intervention sur le limiteur sonore sera redevable de la caution.

Tarifs des locations de la salle socioculturelle
45€ pour les habitants de La Neuville-Sire-Bernard (charges en plus au prix de la location)
130€ pour les habitants des communes extérieures (charges en plus au prix de la location) – vote à 7 voix pour et une abstention

- o Une caution de 200€ sera exigée à la remise des clés, sous forme de chèque, en garantie des dommages qui pourraient être, éventuellement, être causés. Sans litige, le chèque sera rendu après la restitution des clés (vote 7 voix pour et 1 voix contre).

Délibération n° 18/05/2022 – Nomination du régisseur de recettes

Monsieur le Maire rappelle l'acte constitutif de la régie de recettes ainsi que l'acte de nomination d'un régisseur de recettes et d'un suppléant du 4 janvier 2017 (Mesdames Pierrette LEFEUVRE, régisseur titulaire et Isabelle VERCOUSTRE, régisseur suppléant).

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Madame Pierrette LEFEUVRE a demandé sa retraite à compter du 1^{er} juin 2022 et donc, ne sera donc plus nommée régisseur de recettes pour les « Locations de la salle Jacques BERTRAND et de la salle socioculturelle ».

Monsieur le Maire informe que le Trésor Public de MONTDIDIER a accepté la nomination de Madame Catherine EUSTACHE en qualité de régisseur de recettes le 10 mai 2022. Il est demandé par le Trésor Public de MONTDIDIER une délibération pour retirer la nomination de régisseur de recettes de Madame Pierrette LEFEUVRE et de nommer Madame Catherine EUSTACHE en qualité de régisseur titulaire et de Madame Isabelle VERCOUSTRE en qualité de régisseur suppléant à compter du 1^{er} juin 2022.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du conseil Municipal décident :

- 1) de retirer la nomination de Madame Pierrette LEFEUVRE au 1^{er} juin 2022 en qualité de régisseur de recettes titulaire suite à son départ en retraite ;**
- 2) de nommer Madame Catherine EUSTACHE en qualité de régisseur de recettes titulaire et Madame Isabelle VERCOUSTRE en qualité de régisseur suppléant des « Locations de la salle Jacques BERTRAND et de la salle socioculturelle » à compter du 1^{er} juin 2022 ;**
- 3) d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la nomination de Madame Catherine EUSTACHE ;**
- 4) d'allouer au régisseur de recettes titulaire une indemnité de responsabilité annuelle de 110€/an ; la suppléante ne percevra pas cette indemnité.**

Désignation de la couleur des lampadaires

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la couleur des lampadaires sera anthracite.

Epannage des boues du SIAAP

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'un mail du SIAAP informe qu'un arrêté préfectoral autorise l'épandage de boues du SIAAP dans la commune ; qu'un programme prévisionnel d'épandage – PPE (liste et cartographie des parcelles) et qu'un registre sont en cours. Il sera demandé des remarques et des suggestions d'amélioration. Cet ordre du jour sera mis au prochain conseil municipal.

Délibération n° 19/05/2022 – Transfert de crédits

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire d'effectuer un transfert de crédits pour régulariser la vente de la parcelle cadastrée section AD n° 148 au lieudit « Le Grand Marais » à LA NEUVILLE-SIRE-BERNARD à la Société HIVORY de BOULOGNE BILLANCOURT d'un montant de 2.000€.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du conseil municipal autorisent Monsieur le Maire à effectuer un transfert de crédits pour régulariser la vente d'une parcelle communale à la Société HIVORY d'un montant de 2.000€ de la façon suivante :

Section de fonctionnement (dépenses)

*du chapitre 011 – article 615221 au chapitre 67 – article 675 pour la somme de 15€14 ;

*du chapitre 011 – article 615221 – article 6761 pour la somme de 1.984€86 ;

Section d'investissement (recettes)

*du chapitre 10 – article 10222 au chapitre 21 – article 2111.25 pour la somme de 15€14 ;

*du chapitre 10 – article 10222 au chapitre 19 – article 192.25 pour la somme de 1.984€86.

Délibération n° 20/05/2022 – Annulation du transfert de crédits

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'annuler la délibération n° 19/05/2022 visée par la Sous-Préfecture en date du 20 mai 2022 relative au transfert de crédits pour la vente de la section AD n° 148 au lieudit « Le Grand Marais » à LA NEUVILLE-SIRE-BERNARD à la Société HIVORY de BOULOGNE BILLAN COURT d'un montant de 2.000€.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal annule la délibération n° 19/05/2022 relative au transfert de crédits.

Bureau de vote pour les Élections législatives des dimanches 12 et dimanche 19 juin 2022

Dimanche 12 juin 2022

Horaire	Nom et prénom
8h00/11h00	Gaëtan DESREUMAUX – Roland TOUZÉ
11h00/13h00	Karine DHAILLY – Ludovic GAUDECHON
13h00/15h00	Philippe DARCIS – Catherine et Jean-Paul EUSTACHE
15h00/18h00	BLIN Marie-Annick – Aurélie CANIVET

Dimanche 19 juin 2022

Horaire	Nom et prénom
8h00/11h00	Stéphane BARBIER - Roland TOUZÉ
11h00/13h00	Karine DHAILLY – Ludovic GAUDECHON
13h00/15h00	Philippe DARCIS – Catherine et Jean-Paul EUSTACHE
15h00/18h00	BLIN Marie-Annick – Gaëtan DESREUMAUX

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire donne lecture des remerciements de Monsieur Xavier VAN KERCH HOVE, adjoint technique territorial, pour la gerbe offerte par la collectivité lors du décès de son père Philippe VAN KERCH HOVE.
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'antenne « au Grand Marais » est fonctionnelle.
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le bail pour « l'antenne relais au chemin rural dit ancienne route d'Amiens - au dessous du bois du chapitre d'une surface de 65m2 environ » sera signé prochainement et qu'un virement de 2.000€ sera effectué par TOTEM France.
- Monsieur Stéphane BARBIER, 2^{ème} adjoint au maire, donne un compte-rendu des réunions sur le Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un promoteur immobilier est à la recherche de terrains sur la commune pour la construction d'habitations.
- Madame Aurélie CANIVET demande des renseignements sur les horaires de bus à la prochaine rentrée scolaire. Madame BLIN Marie-Annick a pris contact avec la directrice (en attente de la réponse de l'Inspection académique).
- Monsieur Roland TOUZÉ expose le problème du poteau « Rue de Plessier ». Il est demandé si le poteau peut être retiré par la commune.

La séance est levée à 21h00.